

La situation des prisons au Liban au cœur d'une conférence conjointe USJ-UE

Établissements pénitentiaires Le Liban compte aujourd'hui 5 598 prisonniers, 63 % d'entre eux sont en détention provisoire – attendent donc leur jugement – et 37 % déjà jugés. Ces chiffres ont été donnés hier, lors d'une conférence à l'USJ, par un responsable du ministère de la Justice.

Patricia KHODER

L'Union européenne et l'Université Saint-Joseph ont organisé, hier, un débat ayant pour thème « La détention arbitraire et les conditions dans les prisons » au campus des sciences médicales de l'Université Saint-Joseph. Étaient notamment présents le recteur de l'USJ, le père Salim Daccache, l'ambassadrice de l'Union européenne Angelina Eichhorst, l'ambassadrice d'Espagne Milagros Hernando, Raja Abi Nader, directeur des prisons au ministère de la Justice, Khalil Gebara, conseiller du ministre de l'Intérieur, Joe Karam de l'ordre des avocats de Beyrouth, George Ghali de l'ONG Alef, ainsi que des responsables, des enseignants et des élèves de l'Université Saint-Joseph.

Dans son intervention, M. Abi Nader a donné des chiffres relatifs aux prisons au Liban, mettant l'accent sur un système d'informatique, baptisé Bassem, mis en place récemment pour collecter des données sur les prisons.

Il a noté qu'aujourd'hui « le Liban compte 5598 prisonniers. Sur ces 5 598 prisonniers, l'ont compte 244 femmes, 110 mineurs et 7 adolescentes. 63 % d'entre eux sont en détention provisoire, 37 % ont été jugés. En 2009, 68 % des prisonniers étaient en détention provisoire, au début de 2012, ils constituaient 50 % de la population carcérale. Ce taux a

augmenté en moins de deux ans à cause de la crise syrienne ». « 18 % des détenus sont des étrangers de toutes les nationalités et 20 % sont des ressortissants syriens. Sur les 1 200 Syriens détenus, 44 sont emprisonnés pour entrée ou séjour illégal au Liban, tout le reste est détenu pour des crimes du droit commun, notamment des vols, des meurtres, des viols », a-t-il dit.

Il a également mis l'accent sur « la stratégie nationale du transfert de la direction des prisons du ministère de l'Intérieur à celui de la Justice, établie avec l'assistance technique de l'office des Nations unies contre la drogue et le crime et financée par l'UE, mettant en exergue des projets effectués pour améliorer les conditions des prisons au Liban, comme la création de fichiers médicaux pour chaque prisonnier ». « Cela a été possible grâce à des bénévoles de la faculté de médecine de l'USJ », a-t-il noté, soulignant l'importance « des ONG présentes dans les prisons et qui améliorent le quotidien des détenus ».

De son côté, M. Gebara a appelé à « la construction de nouvelles prisons, quatre en tout, chacune desservant un caza, le Mont-Liban et Beyrouth ayant une grande prison centrale. Ce projet devrait coûter 265 millions de dollars, cela va sans compter 20 millions de dollars pour la réhabilitation de la prison de Roumieh ». « Construit

à la fin des années soixante, ce lieu de détention a une capacité initiale de 2 500 prisonniers, aujourd'hui il en compte plus de 3 500 », a-t-il noté.

Un fief de terroristes

Il a estimé que « Roumieh est un fief de terroristes et abrite toutes sortes de trafics. Certaines ailes de la prison sont interdites aux geôliers ». « 70 enlèvements menés au cours des dernières années sur le territoire libanais ont été orchestrés par des chefs de gang à l'intérieur de Roumieh », a-t-il révélé, rappelant que « nombre de prisonniers ont des téléphones portables et sont reliés à Internet ».

Il a annoncé que le ministère de l'Intérieur a créé une ONG dont les membres viennent des secteurs public et privé afin de rendre possible la construction de nouvelles prisons, et cela en rassemblant des fonds.

M. Karam a, de son côté, critiqué l'initiative du ministère de l'Intérieur, et de ce fait l'État qui sera membre d'une ONG présidée par le ministre de l'Intérieur, dénonçant dans ce cadre un conflit d'intérêts. « C'est à l'État et non au secteur privé de construire des prisons », a-t-il martelé. Dans un autre cadre, il a mis l'accent sur le volontariat, encourageant les avocats effectuant des stages à se porter volontaire et à défendre des détenus qui n'ont pas d'avocat. Il a aussi souligné



Les conférenciers, hier, à l'amphi de la faculté des sciences médicales à l'USJ.

l'importance d'effectuer des campagnes de sensibilisation pour que les personnes détenues connaissent leurs droits.

Pour sa part, M. Ghali a présenté les activités d'Alef, qui est, depuis 2011, financée par l'Union européenne pour mettre en place des projets ayant, entre autres, pour but de lutter contre les détentions arbitraires et pour protéger les droits des détenus. Des campagnes de sensibilisation ont été menées notamment avec des avocats, des journalistes, des blogueurs et des membres de la société civile.

De son côté, l'ambassadrice d'Espagne a indiqué que l'Europe soutient le système judiciaire au Liban afin que justice soit véritablement faite et afin d'édifier un État de droit. Elle a souligné que son pays a déjà sponsorisé plusieurs activités, notamment celle d'un observatoire sur la justice pénale en coopération avec le barreau de Beyrouth, où des experts espagnols œuvrent avec des avocats libanais pour l'adoption de propositions améliorant le système judiciaire.

Mme Eichhorst a, pour sa

part, déclaré que le Liban est très important pour l'Europe. La coopération de l'UE avec le Liban touche plusieurs domaines, notamment la justice, la liberté et la participation du citoyen libanais à l'édification de son pays, a-t-elle dit.

Notons enfin que l'USJ a mis en place une initiative intitulée Opération 7e jour, visant à encourager les étudiants à effectuer des actions de volontariat, améliorant ainsi, à leur niveau, le quotidien socio-économique du pays.